

VÉTROZ

SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

OCTOBRE 2015



© Studio Bonardot

EDITO

Editorial

Après un été qui nous a gratifié de conditions météorologiques absolument magnifiques, ce qui nous a bien heureusement permis d'éviter les déboires de l'été passé, nous entamons la dernière ligne droite de cette année 2015.

Cet automne va nous permettre de finaliser les différents investissements et travaux prévus pour l'année en cours et d'élaborer le budget de l'année 2016 qui marquera la fin de la législature.

Voici les principales réalisations effectuées en ce début d'année, tout d'abord, le complexe scolaire des Plantys dont la rénovation est maintenant terminée. Vous serez invités à son inauguration durant le mois d'octobre. Ce sera l'occasion pour ceux qui ne sont pas encore ou plus forcément concerné par la vie scolaire de découvrir les nouveaux locaux ainsi que ceux entièrement rénovés.

Nous venons ensuite de prendre possession des 2 nouveaux bâtiments dédiés aux structures de la petite enfance lors de la rentrée d'août. Tout n'est pas encore terminé, notamment dans les aménagements extérieurs et les travaux pour la nouvelle place des Vignerons au nord des bâtiments sont en cours avec aussi le réaménagement du torrent du Moulin, l'inauguration de l'ensemble aura lieu à la fin de l'année scolaire en juin 2016.

Les mises à jour des installations sportives au Plantys arrivent à terme dans les délais prévus. En effet, après avoir en 2014 refait entièrement le terrain de football sud en pelouse naturelle, nous terminons la réalisation du terrain nord en

pelouse synthétique. Ces nouvelles surfaces permettront non seulement à nos clubs de football et d'athlétisme de bénéficier d'infrastructures répondant à leurs besoins mais aussi aux élèves de profiter de ce revêtement synthétique pour les récréations et les cours de gymnastique.

Vous pouvez constater que comme promis, nous poursuivons l'adaptation de nos équipements au développement important de notre commune, plus de 1'000 habitants supplémentaires depuis 2010, afin de répondre à vos attentes.

Je vous souhaite à toutes et à tous un bel automne et vous invite à remplir très nombreux vos obligations civiques en cette période d'élections fédérales.

Amicales salutations et au plaisir d'une prochaine rencontre.

Stéphane Germanier
Président

DANS CE NUMÉRO

Cent ans de Madame Madeleine Udry	2
Nonante ans de Madame Adèle Papilloud	2
Fête de la Madeleine et de l'intégration	3
Atelier lecture 0 à 5 ans	4
Soutien de la Municipalité à la promotion du sport	5
L'hiver approche !	5
Décisions du Conseil municipal - 3ème trimestre 2015	6
Personnel communal	7
Coachs routiers	7

JUBILAIRES

Cent ans de Madame Madeleine Udry

La Municipalité de Vétroz a eu l'honneur de célébrer une nouvelle centenaire. En effet, Mme Madeleine Udry a passé ce cap en ce mois d'août 2015 en présence du Conseil municipal vétrozain et des autorités cantonales.

Mme Udry est née le 23 août 1915 dans notre commune. Son parcours est indissociablement lié à son amour pour la musique. En effet de nombreux vétrozains peuvent se rappeler avoir bénéficié de son enseignement du piano. D'autres se souviennent d'elle comme l'infatigable organiste de la paroisse. Elle a d'ailleurs reçu, peu de temps après ses nonante ans, une mention particulière pour ses septante ans d'activité au service de la paroisse. Désormais résidente du foyer Haut-de-Cry, elle n'a pas abandonné sa passion et utilise le piano mis à sa disposition pour faire régulièrement profiter les autres pensionnaires d'intermèdes musicaux.



Udry Marie Madeleine née le 23.08.1915

Nonante ans de Madame Adèle Papilloud



Papilloud Adèle née le 13.09.1925

C'est entourée de représentants du Conseil municipal et de sa nombreuse famille, elle qui compte pas moins de 23 arrière-petits-enfants, que Mme Adèle Papilloud a célébré ses nonante ans le 13 septembre dernier.

Elle est la première des trois habitants de notre commune à fêter cet âge respectable en ce mois de septembre 2015. Ses deux contemporains apparaîtront dans le prochain Vétrozspective.

FÊTE DE LA MADELEINE ET DE L'INTÉGRATION

La fête de la Madeleine est ancrée à Vétroz et fait partie des traditions. Pour la 2ème année consécutive, s'y est greffée la fête interculturelle. L'intégration est une démarche qui fonctionne de manière bilatérale. Cette année, nous avons été comblés par l'enthousiasme des nombreux visiteurs. C'est avec engouement que les dix communautés étrangères présentes ont préparé les spécialités culinaires de leurs pays d'origine et ont régalé les papilles de leurs voisins villageois.

Si la cuisine favorise la découverte de nouvelles saveurs, les livres humains ont ouvert à la rencontre et au parcours de la migration. Trois femmes ont raconté, le temps d'un récit, une partie de leur histoire personnelle. Les adultes comme les enfants ont pris beaucoup de plaisir à partager ce riche moment.

Les démonstrations de musiques et de danses ont animé la tente dans un esprit participatif, familial et amusant, tandis que les stands d'expositions mettaient en valeur l'artisanat et la culture de leurs pays.

Un immense merci à tous les bénévoles, à tous les participants, à toutes les communautés étrangères qui se sont investis sans compter, avec cœur et générosité, et qui ont fait de cette fête un merveilleux moment de rencontre et de partage. Merci également au Centre de formation du Botza qui nous offre un important soutien, ainsi qu'au comité de la Madeleine pour sa collaboration. Pour finir, un tout grand merci aux visiteurs qui encouragent la manifestation, par leur présence, leur curiosité, leur gourmandise et leur bonne humeur, à continuer sur cette belle lancée.

Pour la «Commission de l'intégration»

Olivier Cottagnoud, président et Cynthia Epiney, déléguée à l'intégration



Centre de formation du Botza :

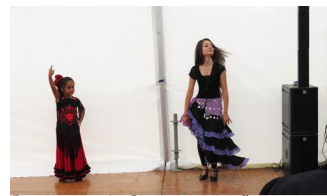
L'unité intégration et développement professionnel (UIDP) de l'Office de l'asile, dont fait partie le centre de formation du Botza, a pour mission de donner des notions professionnelles aux personnes en vue de favoriser une adaptation professionnelle ultérieure en Suisse ou dans leur pays d'origine.

Ce lieu d'accueil pour les personnes migrantes propose une large palette d'activités et dispense quotidiennement aux participants des cours de français, d'allemand, d'informatique et de couture ainsi que des formations couvrant les métiers de l'hôtellerie, du bâtiment, de l'intendance et de l'agriculture.

Pour l'UIDP, l'activité professionnelle, la formation et l'animation sont les éléments-clefs pour développer les perspectives d'avenir de chacun.

Le centre de formation du Botza participe à différents événements locaux tels que la fête de la Madeleine ou les festivités du bicentenaire de l'entrée du Valais dans la Confédération, et collabore avec les communes valaisannes pour la mise sur pied de projets d'utilité publique.

Frédéric Moix, responsable de l'Unité intégration et développement professionnel.



ATELIER LECTURE 0 À 5 ANS

«Histoires pour petits enfants et leurs parents» «Histórias para as crianças e seus pais» «Tregime për fëmijët e vegjël dhe prindërit e tyre» «Stories for young children and their parents» «Cuentos para niños pequeños y sus padres» «Racconti per i bambini ei loro genitori»

La Commune de Vétroz en collaboration avec la déléguée régionale à l'intégration, organisera des animations bimensuelles autour du livre pour les petits enfants.

C'est un projet initialement créé par l'OESO Valais qui cible particulièrement un public allophone, par l'approche ludique et précoce de la langue française. Cependant, il est ouvert à tous les enfants accompagnés d'un parent.

Venez donc découvrir ces histoires spécialement sélectionnées par nos animatrices. Elles seront présentes 2 mardis par mois à la bibliothèque communale de Vétroz de 9h30 à 11h. Animations gratuites et sans inscription

Dates 2015-2016 :

Mois / année	Jours
Septembre 2015	15 - 29
Octobre 2015	6 - 20
Novembre 2015	3 - 17
Décembre 2015	1 - 15
Janvier 2016	5 - 19
Février 2016	2 - 16
Mars 2016	1 - 15
Avril 2016	5 - 19
Mai 2016	10 - 24

Lieu :

Bibliothèque communale, Rte de l'Abbaye 42, 1963 Vétroz

Renseignements :

Sarah Gaist Moulin, Déléguée régionale à l'intégration, 027/565 56 58 - email sarah.gaist@conthey.ch

ATELIER LECTURE 0 À 5 ANS

Histoires pour petits enfants et leurs parents

Histórias para as crianças e seus pais

Tregime për fëmijët e vegjël dhe prindërit e tyre

Stories for young children and their parents

Cuentos para niños pequeños y sus padres

Racconti per i bambini ei loro genitori

Rendez-vous à la Bibliothèque communale
Rte de l'Abbaye 42
1963 Vétroz

Animatrices présentes
2 mardis par mois
à la bibliothèque!

Mois / année	Jours
Septembre 2015	15 et 29
Octobre 2015	6 et 20
Novembre 2015	3 et 17
Décembre 2015	1 et 15
Janvier 2016	5 et 19
Février 2016	2 et 16
Mars 2016	1 et 15
Avril 2016	5 et 19
Mai 2016	10 et 24

OSEO VALAIS
 Schweizerisches Arbeitsinstitut SAH
 Swisscenter operaio svizzero SOS

INTÉGRATION

CANTON DU VALAIS
 KANTON VALAIS

COMMUNE DE VÉTROZ

Renseignements | Sarah Gaist Moulin | Déléguée régionale à l'intégration | 027 565 56 58 | sarah.gaist@conthey.ch

SOUTIEN DE LA MUNICIPALITÉ À LA PROMOTION DU SPORT

Forte de plus de 5'700 habitants, le village de Vétroz se développe frénétiquement. Vétroz a la chance d'abriter bon nombre de sociétés sportives ou récréatives, des clubs qui chaque semaine rassemblent et unissent beaucoup de citoyens : avec plus de 17 équipes le club de football est l'un des plus grands du canton, le club d'athlétisme est l'un des plus éminents du Valais, et le club de basket annonce régulièrement des résultats nationaux. Ces dernières années, la Municipalité de Vétroz a décidé d'apporter un soutien plus important pour la promotion du sport et de la jeunesse.

Au vu du succès de la salle de gymnastique double de l'école de Bresse, la Municipalité a décidé en 2011 lors de l'agrandissement du centre scolaire des Plantys, de la création d'une seconde salle de gymnastique double. Notons que si ces installations sont à ce jour en exploitation maximale par les sociétés sportives ou scolaires, ces salles se prêtent également à l'accueil d'événements extraordinaires, à l'exemple des concerts des fanfares du village.

Le développement des infrastructures sportives extérieures prévoyait la création de nouvelles aires de sport en zone agricole. Malheureusement, pour des questions de législation, fédérale en particulier, ces projets n'ont pas pu être menés à terme : la diminution des surfaces d'assolement (visant à l'autonomie alimentaire du pays en cas de crise) n'est pas envisageable par la Confédération.

L'état des infrastructures sportives extérieures ne permettait plus la pratique du sport dans des conditions suffisantes. De nouvelles aires de sport ne pouvant être créées, le Conseil Municipal a ainsi décidé de procéder à la rénovation des in-

frastructures sportives existantes. A ce jour, Vétroz met à disposition de ses citoyens des équipements sportifs de haute qualité qui répondent aux besoins des différentes sociétés sportives :

2013

- Aux Plantys, création d'une salle de gymnastique double

2014

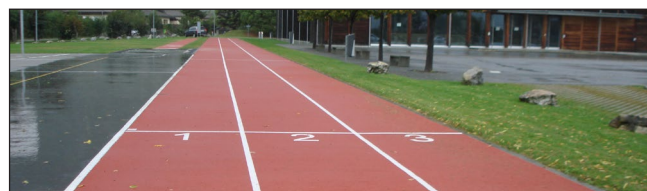
- Aux Plantys, réfection du terrain d'entraînement sud en terrain principal de football en gazon naturel
- Aux Plantys, création d'une aire de lancer du disque avec cage
- Aux Plantys, création d'une aire de lancer du poids
- Aux Plantys, création d'une piste de lancer de javelots
- A Bresse, mise en place d'un revêtement en tartan pour la piste de saut en longueur

2015

- A Bresse, mise en place d'un revêtement en tartan pour la piste de course
- Aux Plantys, nettoyage et marquage de la piste de course en tartan
- Aux Plantys, création d'un terrain d'entraînement nord synthétique, avec utilisation scolaire

Pour la «Commission des travaux»

André Fontannaz, président et Nicolas Berner, chef technique



L'HIVER APPROCHE !

L'automne entamé, il est déjà temps de penser au retour du froid et des gelées.

Cette année, la Municipalité de Vétroz a décidé de réduire les quantités de sel répandu sur les routes en supprimant certaines rues résidentielles. Le sel déversé sur nos routes est d'environ 1 mètre cube par sortie. Ce chiffre peut être doublé, voir triplé si les conditions l'exigent et si plusieurs sorties sont nécessaires la même nuit. Avec ce changement, il est possible de diminuer d'un tiers la quantité utilisée.

Pourquoi réduire le sel ? Il y a une diminution des coûts certes, mais le sel a un effet négatif sur la nappe phréatique, la faune et les végétaux. Il est important de réduire l'impact sur notre environnement. En réduisant les quantités de sel, nous pouvons diminuer les conséquences néfastes sur la faune et la flore et ainsi, contribuer au bon développement de la biodiversité de notre commune.

Liste des rues qui recevront du sel : Vieux-Village, Av. de Derborence, Av. de la Gare, Route des Ateliers, Route de Débord, Route du Rhône, Route de l'Industrie et Av. des Vergers. Pour les automobilistes, n'oubliez pas que le meilleur moyen de s'assurer une conduite stable est de penser à changer les

pneumatiques de votre véhicule avant l'hiver.

Nous tenons également à rappeler que si l'entretien et le déneigement des rues et des places publiques incombent à la Municipalité, l'évacuation de la neige des accès privés sur le domaine communal est strictement interdit. Toute négligence ou infraction sera sanctionnée d'une amende minimale de Fr. 200.-.

Enfin, durant les gelées et les giboulées de neige, il est important de retenir deux mots : PATIENCE et PRUDENCE !

Pour la «Commission des travaux»

André Fontannaz, président et Nicolas Berner, chef technique



EXTRAITS DES DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - 3^{ÈME} TRIMESTRE 2015

Personnel communal

- Décide la mise au concours d'un poste de collaborateur (-trice) administratif(-ve) à temps partiel rattaché au Contrôle des habitants.
- Décide la mise au concours d'un poste de concierge à temps partiel rattaché aux bâtiments des structures de la petite enfance.

Finances communales

- Se réunit le 30 septembre en séance extraordinaire en vue de la présentation du budget 2016

Travaux publics

- En lien avec le terrain de football synthétique, adjuge les travaux à l'entreprise RealSport.
- Communique qu'il est interdit de garer les véhicules d'entreprise sur les parkings municipaux du vendredi 18h00 au lundi 6h00.
- Etudie un concept de signalisation uniforme pour la zone industrielle.
- Concernant les torrents ouest, attribue le mandat lié au PGEE au bureau Ribl S.A. et celui relatif aux prestations environnementales à Drosera S.A.
- Prend connaissance de la subvention octroyée par le Fonds du sport du Canton du Valais pour les travaux relatifs au terrain de football synthétique des Plantys et à la piste de saut en longueur de Bresse.
- Décide d'intégrer, selon les possibilités, la problématique de la mobilité douce lors de la réfection des routes.
- Décide de réduire le salage sur certaines routes limitées à 30 km/h et situées hors coteau.

Constructions

- Délivre les autorisations de construire requises et traite les oppositions formées.
- Communique que l'inauguration officielle du Centre scolaire des Plantys aura lieu le 08.10.2015, alors que l'ouverture au public est prévue le 15.10.2015.

- Approuve le changement d'affectation du bâtiment « La Treille » sous réserve des buts mentionnés.

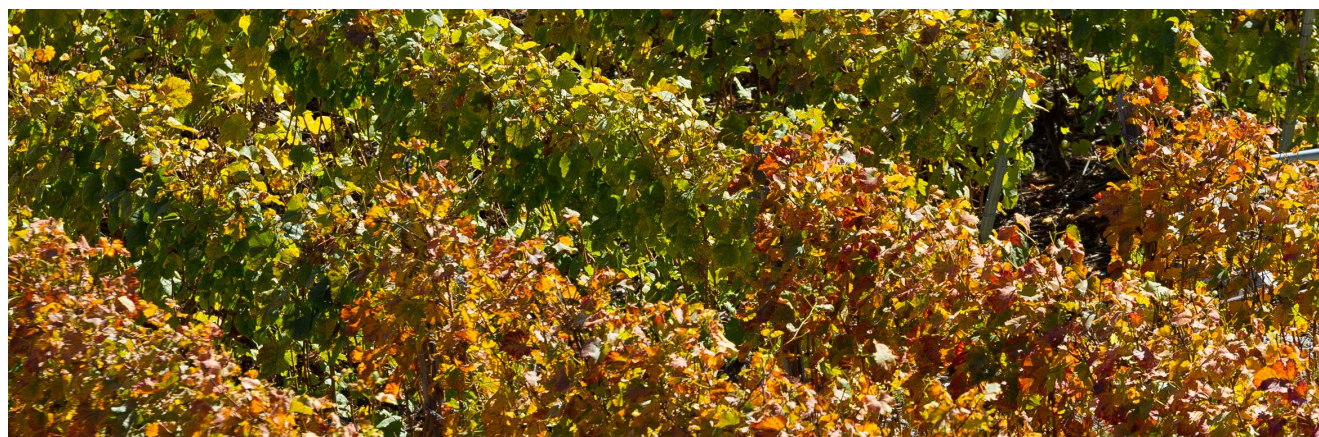
- En lien avec les travaux de construction de la place des Vignerons, procède aux adjudications suivantes : stores en toiles à Michel Stores SA ; plâtrerie, faux-plafonds et peinture à J.-R. Coudray ; chapes à D.E.C. Dorsaz ; revêtement de sol sans joints à Mega SA ; revêtement de parois en céramique à J.-R. Dessimoz ; terrassement à Moren SA.
- Concernant les places de parc dans le vieux-village, décide de facturer une compensation de Fr. 10'000.-- par place de parc en remplacement des places de parc exigées pour tout projet d'habitation et étant manquantes, mais ce uniquement dans la zone « village et hameaux ».

Ecoles et structures communales de la petite enfance

- Propose à l'Etat du Valais l'engagement de Mme Christelle Terrettaz en qualité de nouvelle enseignante à temps partiel.
- Approuve la présence de coaches de la circulation routière pour sécuriser les passages piétons situés en face du foyer Haut-de-Cry et de l'école des Plantys.
- Prend note que 551 élèves sont scolarisés dans les écoles communales à la rentrée 2015, soit une hausse de 12% en 8 ans.

Demandes et divers

- Participe aux 100 ans de Mme Madeleine Udry, et félicite Mme Adèle Papilloud, Mme Alba Sauthier et M. Jules Délèze à l'occasion de leur 90 ans.
- Prend note de l'homologation par le Conseil d'Etat du nouveau règlement du corps des sapeurs-pompiers «Lizerne».
- Prend note de la subvention supplémentaire accordée par le Service de la population et des migrations pour 2015 en relation avec l'intégration des communes d'Ardon et de Nendaz aux cours de français.



© Studio Bonnardot

PERSONNEL COMMUNAL

Nomination d'une collaboratrice administrative à 40% au service technique

Suite à la mise au concours du poste, la Municipalité a procédé à l'engagement de Mme Sophie Dondainaz comme collaboratrice administrative à 40% auprès du Service technique.

Mme Dondainaz connaît bien notre commune, puisqu'elle y est née et ne l'a jamais quittée. Titulaire d'un CFC d'employée de commerce, elle pourra faire bénéficier le Service de son expérience passée acquise dans une entreprise du domaine technique.

Mme Dondainaz a débuté son activité le 11 août dernier. Nous lui souhaitons la bienvenue au sein du personnel communal !



Sophie Dondainaz

Nomination de quatre nouvelles éducatrices de l'enfance



Lucia Estevam Favre

L'ouverture de la nouvelle nurserie municipale et la réorganisation de l'ensemble du personnel des structures de la petite enfance a mené à la mise au concours de quatre nouveaux postes d'éducatrice de l'enfance, puis à la nomination de Mmes Lucia Estevam Favre, Lyne Monod, Gaëlle Théoduloz et Elsa Vouillamoz à cette fonction.

Ces quatre nouvelles collaboratrices ont déjà eu fort à faire puisqu'elles ont participé au déménagement des structures dans les nouveaux locaux dès leur entrée en activité le 10 août.

Nous leur souhaitons la bienvenue et sommes convaincus qu'elles sauront s'occuper à merveille des petits vétrozains !



Lyne Monod

Les autorités et le personnel de la Municipalité de Vétroz



Gaëlle Théoduloz



Elsa Vouillamoz

COACHS ROUTIERS

Dans le cadre de la Prévention routière sur le chemin de l'école, le Conseil Municipal, en collaboration avec la Direction des écoles et la Police municipale a mis en place dès le 1er septembre 2015 des « Coachs routiers » et non pas des Patrouilleurs scolaires.

Ces postes sont occupés par des personnes adultes, formées par la Police cantonale, et exerçant leurs activités à proximité des passages piétons des Plantys et de l'arrêt postal du Home, sur la route cantonale.

Anciennement, les patrouilleurs scolaires avaient pour fonction de réguler la circulation au passage pour piétons. La fonction des « Coachs routiers » est différente et consiste uniquement à rendre attentifs les enfants aux règles et dangers de la circulation, sans intervenir directement sur le trafic.

Nous vous invitons à respecter, en tant qu'utilisateur de la route, la priorité des piétons qui désirent s'engager sur les passages sécurisés et ainsi participer à la sécurité routière sur le chemin de l'école.

Nous vous remercions de votre collaboration.

Pour la Commission scolaire
Véronique Papilloud, présidente

Pour la Police municipale
Sgt Claude Schöpfer, agent de police





© Studio Bonnardot



MUNICIPALITÉ
DE VÉTROZ

Contact

Municipalité de Vétroz
Route de l'Abbaye 31
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch
www.vetroz.ch

Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé

Fermé durant les jours fériés.